

Comment assurer la sécurité aux abords des écoles ?

Les abords des écoles représentent une zone où l'aménagement et la sécurité sont essentiels. La présence d'enfants (difficilement repérables, comportement imprévisible...) demande des précautions particulières ; tout comme les va-et-vient des parents, associés à un stationnement difficile et sauvage de leurs véhicules, entraîne des besoins en sécurité accentuée.

La problématique à relever

- gérer les flux des différents types d'utilisateurs aux heures de pointe ;
- sécuriser le cheminement et la traversée des piétons, plus particulièrement ceux des enfants ;
- éviter le stationnement anarchique des parents ;
- limiter l'excès de vitesse des automobilistes à l'approche de l'école.

Le lancement de la zone école

La Ville a alors travaillé autour de la création d'une zone école afin de déterminer un ensemble de mesures permettant de sécuriser les piétons et de fluidifier les déplacements en voitures. Après plusieurs réunions de travail, le projet a été validé en janvier.

Qu'est-ce qu'une zone école ?

La zone école est un ensemble de mesures permettant de sécuriser les piétons et de fluidifier les déplacements en voitures.

Cette zone est déterminée par les règles suivantes :

- Toutes les rues encadrant un groupe scolaire ou une école sont considérées comme faisant parties de la zone école.
- Certains passages piétons en amont ou en aval de la zone peuvent faire l'objet d'une étude particulière (visibilité pour traverser, stationnement des véhicules).
- Cette zone doit faire l'objet d'une signalétique allant des passages piétons colorés à la signalisation routière spécifique.
- La vitesse des véhicules est limitée.

Comment la Ville y répond...

1. Améliorer la visibilité de l'école

Visible par ses couleurs éclatantes et sa hauteur, le Totem Crayon est conçu spécialement pour signaler les abords des écoles.



2. Inciter au ralentissement à l'approche de la zone école

La zone de rencontre est limitée à 20 km/h.

La priorité est donnée aux piétons et cyclistes.



3. Aménager le cheminement des piétons et cyclistes



Identification des passages piétons

Les passages piétons de la zone école sont blanc sur fond rouge, avec un éclairage adapté pour la visibilité de nuit.

Les passages sont précédés du panneau routier réglementaire marqué au sol.

Ce dispositif vient renforcer les personnages existants signalant un passage piéton près d'une école.



Des barrières colorées

Dans le cadre de la sécurisation des trottoirs, la Ville a choisi des barrières de type croix de Saint-André.

Afin de démarquer les trottoirs de la zone école, une barrière sur deux est peinte en jaune.

Des barrières ont été installées entre les arbres rue des Écoles afin de bloquer une éventuelle intrusion de véhicule.



4. Maîtriser le stationnement

Afin de privilégier la circulation douce pour aller à l'école, un parking à vélos a été créé.



Impliquez-vous pour la sécurité de votre ville !

La Ville recherche des personnes pour déterminer un itinéraire piéton sécurisé entre les écoles Léon Rouvrais et Jules Ferry.

Inscrivez-vous
auprès de la Direction de l'Éducation,
de la Famille et de la Jeunesse
14 rue de Paris
Tél. : 01 34 29 42 30
espacefamille@saintbrice95.fr

L'aménagement le plus sûr,
c'est le comportement de chacun !

Enfants

- Je marche toujours sur le trottoir et je n'y joue pas.
- Je traverse, sans courir, aux passages piétons. Je regarde à gauche puis à droite et à nouveau à gauche avant de traverser.
- En voiture, j'attache ma ceinture de sécurité et je sors toujours du côté où se trouve le trottoir.
- À pied, à vélo ou en trottinette, je fais attention aux voitures et aux autres personnes.

Parents

- En voiture, je n'oublie pas de mettre la ceinture de sécurité à mon enfant.
- À proximité d'une école, je ralentis. Je reste attentif, détendu et patient.
- Je stationne uniquement sur les emplacements prévus à cet effet.
- Je fais descendre mon enfant du côté où se trouve le trottoir.
- Je vérifie les alentours avant de quitter ma place de stationnement.
- Je sensibilise mon enfant sur les dangers de la route et sur les règles à respecter.

4 C'est le nombre de secondes nécessaires à un enfant pour percevoir un véhicule en mouvement



Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21/22 de la ville.

www.saintbrice95.fr

Pensez à vos enfants et à ceux des autres



La sécurité aux abords des écoles

VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

